



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 13

Procurations : 03

Convocation : 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme ESCODA Aurélie, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : Mme LIMOUZI Angélique, Mme PAJOT Christine et M. LAVILLE René

Procuration(s) :

Mme CAMPOY Marina donne procuration à Mme REDO Fabienne.

M. LLENSE Gérard donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à M. BARRERA Roland.

Philippe MARIN a été nommé secrétaire de séance.

006 / 2025 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2024 de la commune qui se décompose comme suit :

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20250403-0062025-BF
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	1 525 972,01 €
Recettes réalisées	1 733 096,27 €
Excédent Report N-1 Avec reports N-1	207 124,26 € 977 508,58 € 1 184 632,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	553 867,27 €
Recettes réalisées	261 885,73 €
Déficit Report N-1 Avec reports N-1	- 291 981,54 € - 47 203,69 € - 339 185,23 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE AVEC REPORTS N-1	845 447,61 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le compte administratif 2024 de la commune ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 4 avril 2025

**Le Maire,
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20250403-0062025-BF
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025